

### 3 – Mâcon - Secteur Route de Lyon (46)



Stationnements :

Dans la zone commerciale, ainsi que sur les parkings des autres commerces du secteur, les équipements sont globalement absents, à l'exception de quelques enseignes.

À ce stade, un manque est notamment identifié côté Boulanger/Cultura : un rack à vélos de type pince-roue (3 emplacements) existe, mais il est peu visible et donc peu utilisable.

L'aménagement de l'itinéraire rendra ce sujet d'autant plus prioritaire.



« -Le trafic sur la route de Lyon est **rapide et dense** et il n'y a **aucune piste cyclable** Route de Lyon !! **Très dangereux**  
 **rond point chargé**

**Peu de liaison** pour les commerces sud  
 **Très dangereux. Beaucoup de circulation. Vitesse importante sans de voies réservées.**  
D906 Accès aux zones commerciales sans aménagement et avec des véhicules qui **roulent à très vive allure**

**Rond point sans aménagement avec beaucoup de circulation**  
Route où la **vitesse des véhicules motorisés est très élevée**  
 **Beaucoup de circulation automobile**

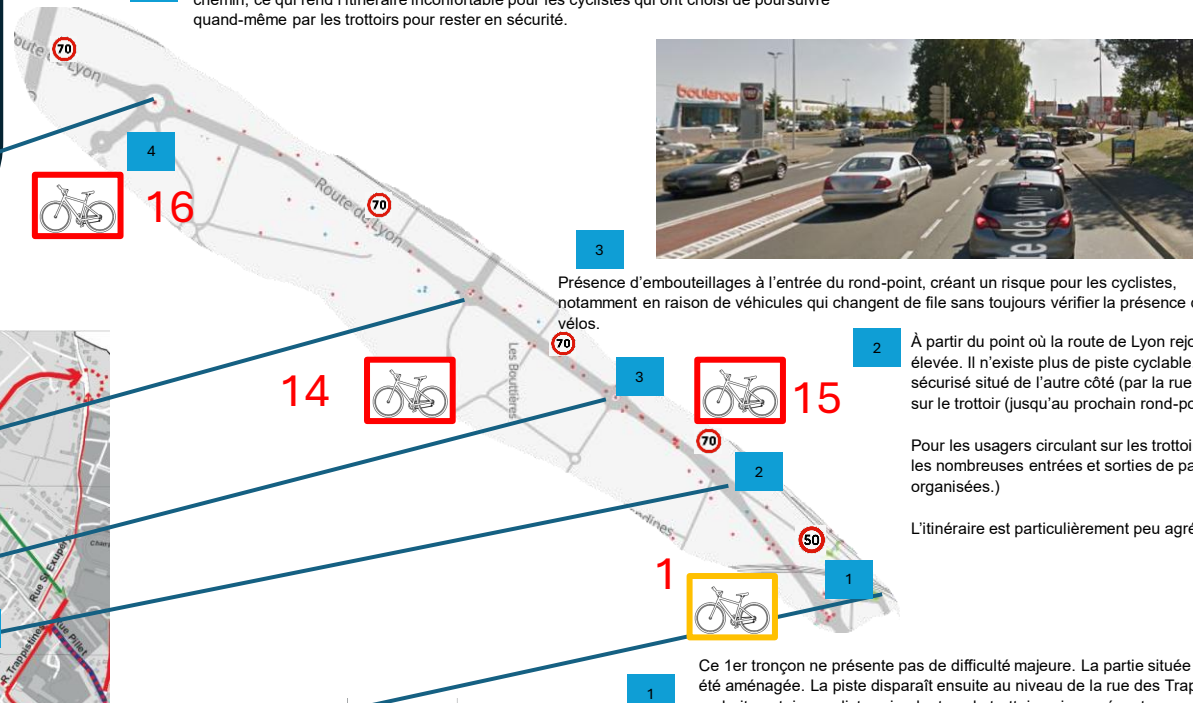
Océan de voitures interdit à tout mode doux alors que de nombreuses personnes sans voiture ont besoin de se rendre sur leur lieu de travail en utilisant le vélo, trottinette, ...

**Pas d'aménagement cyclable** pour la zone commerciale pour être en sécurité il faut aller sur le trottoir  
 **2x2 voies à 70km/h très circulante et désagréable en vélo**  
 **Aucune zone cyclable aménagée** sur la 2 fois 2 voies 70km/h malgré la présence d'une piste cyclable route de Lyon.

**Aucune piste cyclable sécurisée** pour se rendre à Mâcon sud,  **vitesse des voitures limitée à 70 km**  
 **Pas d'aménagements cyclables** dans la route de Lyon et une  **circulation motorisée très importante**  
route de Lyon,  **gros flux de voitures, impossible en vélo**  
 **pas de piste cyclable** le long de la nationale 6  
 **manque toujours une piste ou un itinéraire alternatif** pour accès aux commerces pour aller dans la zone commerciale,  **il faut faire des détours.**  
Il faut absolument sécuriser la Route de Lyon à Mâcon, cette portion est vraiment  **accidentogène**, comme tous les  **ronds-points** de cette route, pas assez de contrôle de vitesses, les gens  **roulent trop vite, double sur les zébras** (passages piétons). La pratique du vélo est  **dangereuse** dans la zone industrielle de Macon Sud, avec notamment la  **piste cyclable de la route de Lyon qui s'arrête net à l'arrivée sur la 2 fois 2 voies à 70km/h**. Des aménagements cyclables en général dans la zone industrielle serait nécessaire pour  **circuler en sécurité** et sensibiliser les voitures à la présence de cyclistes.  
... »



4 En arrivant au niveau du rond-point en direction de Décathlon, le trottoir se transforme en chemin, ce qui rend l'itinéraire inconfortable pour les cyclistes qui ont choisi de poursuivre quand-même par les trottoirs pour rester en sécurité.



3 Présence d'embouteillages à l'entrée du rond-point, créant un risque pour les cyclistes, notamment en raison de véhicules qui changent de file sans toujours vérifier la présence de vélos.

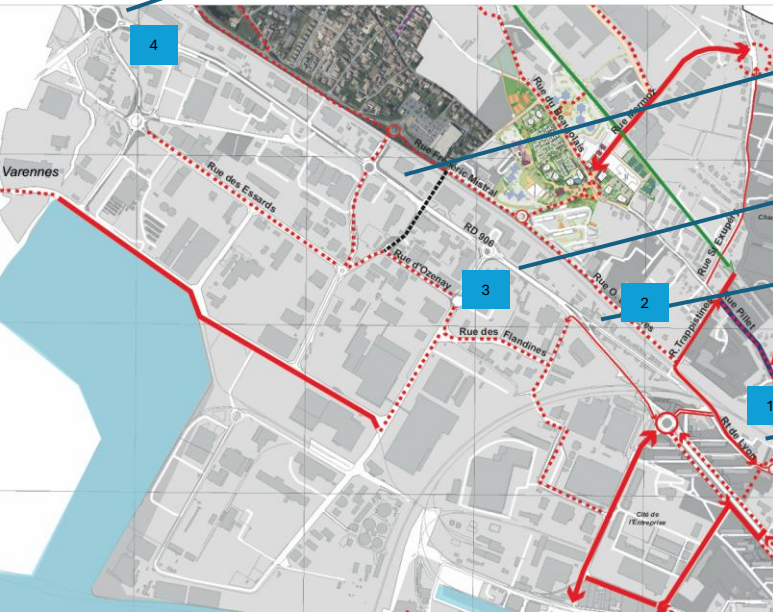


2 À partir du point où la route de Lyon rejoint la route Édouard Herriot, la circulation devient dense et les véhicules roulent à vitesse élevée. Il n'existe plus de piste cyclable. De plus, il est impossible de traverser pour récupérer l'autre itinéraire qui sera à terme sécurisée situé de l'autre côté (par la rue des Flandines : cf. slide suivante). Les cyclistes sont donc contraints soit de poursuivre sur le trottoir (jusqu'au prochain rond-point), soit de se réinsérer sur une chaussée dangereuse limitée à 70km/h.

Pour les usagers circulant sur les trottoirs (malgré l'absence de trottoirs partagés), ceux-ci ne constituent pas une solution sûre : les nombreuses entrées et sorties de parkings créent des situations dangereuses (pas toujours correctement signalées, voir organisées.)

L'itinéraire est particulièrement peu agréable : entouré de voitures, bus et camions, le sentiment d'insécurité est permanent.

1 Ce 1er tronçon ne présente pas de difficulté majeure. La partie située sous le pont a été aménagée. La piste disparaît ensuite au niveau de la rue des Trappistines. À cet endroit, certains cyclistes circulent sur le trottoir, qui ne présente pas de danger particulier, et n'est pas très fréquenté, mais qui n'est pas un espace partagé et ne peut donc pas être emprunté légalement par les vélos. Pour ceux qui choisissent de poursuivre sur la chaussée, la circulation est limitée à 50km/h.



- Pistes cyclables réalisées
- - - Bandes cyclables réalisés
- - - - - Itinéraires de liaison
- - - - - Itinéraires à réaliser
- Voie Verte
- Zone 30 km/h
- Zone 20 km/h
- Zone piétonne